



Province
de Liège

Formation

Maison des Langues

Votre entreprise a besoin de langues pour se développer !

Saviez-vous qu'il est possible de financer une partie
ou la totalité d'une formation en langues ?

Différentes options s'offrent à vous !

Intéressé ?

La Maison des Langues est là pour vous aider :
04/237.23.53 – gaelle.toulon@provincedeliege.be
www.maisondeslangues.be

Développez vos compétences en langues et celles de vos collaborateurs grâce à notre service de consultance : identification des besoins, plan de formation, recherche de prestataires et de financements, élaboration d'un plan d'action « langue » adapté aux réalités de votre entreprise,...

Les dispositifs « Chèque-Formation » et « Chèque-Formation-Langues », comment ça marche ?

- Les chèques ont une valeur de 30€, mais ils sont achetés 15€ par l'entreprise (max. 800) ;
- Les chèques sont valables pour une heure de formation par travailleur.

Exemple

Coût d'une formation de 20 heures : 383 €

Coût d'une formation de 20 heures grâce au dispositif « Chèque-Formation » : 83 €



Conditions d'accès ?

- Siège principal d'activités situé en Wallonie de langue française ;
- Entreprise de maximum 250 travailleurs OU indépendant à titre principal ;
- Chiffre d'affaires de maximum 50 millions d'euros OU total du bilan financier inférieur à 43 millions d'euros ;
- Votre entreprise est autonome.

www.leforem.be

Rubrique « Aides financières », puis cliquez sur « Aides à la formation »

Le dispositif BRAWO, comment ça marche ?

- Soutien financier de 1000€/par personne pour une formation en langues.



Conditions d'accès ?

- Pour tout travailleur, employeur, indépendant, personne exerçant une profession libérale;
- Le domicile et/ou lieu de travail de la personne souhaitant suivre la formation doit être situé en Communauté germanophone.

www.bildungserver.be

Rubrique « Finanzielle Beihilfen », puis cliquez sur « Berufliche Aus- und Weiterbildung »

Les bourses AWEX, comment ça marche ?

- Pour une formation en immersion, financement à hauteur de 50% ;
- En langues allemande, anglaise, arabe, chinoise, espagnole, italienne, néerlandaise, portugaise et russe.



Conditions d'accès ?

- Pour toute PME établie en Wallonie (à l'exclusion des sociétés de pure commercialisation) ;
- L'intervention de l'AWEX est limitée à deux semaines par entreprise et par année.

www.awex.be

Rubrique « Nos services à l'export », puis cliquez sur « Formations »

Le congé-éducation payé, comment ça marche ?

- Possibilité pour le travailleur du secteur privé de bénéficier d'un congé-éducation payé pour suivre une formation tout en étant rémunéré par son employeur ;
- L'employeur reçoit en retour la rémunération versée au travailleur en introduisant à la fin de l'année scolaire une demande de remboursement auprès du SPF Emploi.



Conditions d'accès ?

- Pour tout travailleur engagé à temps plein ou à temps partiel dans le secteur privé qui suit une formation d'au moins 32 heures/an.

www.emploi.belgique.be

Rubrique « Congés », puis cliquez sur « Congé-Education payé »

Aides sectorielles via votre Fonds de Formation, comment ça marche ?

Votre fonds de formation est là pour vous aider :

Secteur des Fabrications Métalliques

IFPM (CP 111/CP 209 – ouvriers et employés) – (tél.: 02/706.81.92) - www.ifpm.be

Talenteo asbl

(CP 209 – pour les employés, uniquement en province de Liège et Luxembourg)
(tél.: 04/382.45.07) - www.talenteo.be

Secteur Alimentaire

IFP asbl (CP118/CP220) (tél.: 02/528.89.45/ 0473/65.42.48) - www.ipv-ifp.be

Secteur Cefora

Cefora (CP 218) (tél.:02/734.62.11) - www.cefora.be

Secteur de la Chimie

Co-valent (CP 116/CP207) (tél.: 02/238.99.24) - www.co-valent.be

Secteur de la Construction

FVB-FFC Constructiv (CP 124) (tél.: 04/221.56.60) - www.ffc.constructiv.be

Secteur Educam

Educam (CP 112/142.01/149.02/149.04) (tél.: 02/778.63.30) – www.educam.be

Secteur de l'Assurance

Fopas (CP 306) (tél.: 02/300.80.53) - www.fopas.be

Secteur Courtiers en assurance

Cepom (CP 307) (tel.: 02/549.07.45) - www.cepom.be

Secteur de l'Industrie du Verre

Cefoverre (CP 115/CP 218) (tel.: 071/27.29.00) - www.cefoverre.be

Secteur de l'Electricité

Vormelek-formelec (SCP 149.01) (tel.: 02/476.16.76) - www.vormelek-formelec.be

Secteur socioculturel et sportif

Fonds 4S (CP 329.02) (tel.: 02/227.59.83) - www.fonds-4s.org

En collaboration avec :

